

# Quoi de neuf



## Informations Syndicales

Jan 2019

### Signature de la CCT fonds de pension Delory valable à partir du 1/1/2019

La CGSLB a signé la nouvelle convention collective de travail relative au fonds de pension Delory.

Voici un aperçu des grands changements inclus dans cette nouvelle convention :

- **Rente** : Déterminer plus prudemment les tables de mortalité et le taux d'intérêt.
- **Réserves acquises** : Augmentation de l'âge terme (âge de retraite) du plan de 60 à 67 pour les nouveaux affiliés à partir de 2019. Age plus élevé pour le calcul des réserves acquises.
- **Plafond de pension** : Augmentation du plafond de pension pour les nouveaux affiliés à partir de 2019.
- **Plafond de pension** : Suppression de l'augmentation du plafond de pension avec le merit rating si patrimoine < 115%.
- **Paiement capital pension lors de la mise à la retraite** : Un affilié ne reçoit son capital pension (ou sa rente) que lors de la mise à la retraite + mesure transitoire légale.
- **Affiliation après mise à la retraite** : Préciser que l'affiliation après la mise à la retraite (= bénéfice de la pension légale) est impossible lorsque l'on travaille comme pensionné.
- **Ayants-droit au capital décès** : Extension de la liste à d'autres personnes physiques en plus du partenaire et enfants.

**Repositionnement employabilité durable** : Gestion dynamique volontaire en cas de repositionnement avec salaire inférieur.

- **Acquisition immédiate des droits à la pension** : Suppression du délai d'attente pour réserves acquises.

### Mesures en cas de difficultés financières (art 14)

Certaines modifications sont imposées par le changement de la législation en matière d'épargne pension. D'autres modifications ont été demandées par vos délégués CGSLB. Vous avez des questions sur cette matière, voici nos spécialistes CGSLB, n'hésitez-pas à les contacter :

#### Vos délégués CGSLB membres du conseil d'administration du fonds de pension Delory

<b>Président</b>	
<b>Fabrice Lejeune</b>	<b>02/787.54.74 0476/24.70.88</b>
<b>Vice-président</b>	
<b>Pascal Dereuver</b>	<b>02/787.55.70</b>

#### Vos délégués CGSLB membres de l'assemblée générale du fonds de pension Delory

<b>Marylène Burvenich</b>	<b>02/741.84.57</b>
<b>Pascale Vigny</b>	<b>02/787.45.58</b>
<b>Nathalie Lange</b>	<b>02/787.53.08</b>

*Des questions, plus d'informations ? Contactez-nous !*

